

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES VERTS

**ARRÊTE PROVISOIRE n° 23-AT-517
PROLONGEANT LES MODIFICATIONS DE LA RÉGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
BOULEVARD GALLIENI (en partie)**

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

LE MAIRE

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411, R 417.10, R 417.12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2, article L 2213-2, articles L2521.1 et 2,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée et notamment le titre 1, relatif aux droits et libertés des Communes,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974),

Vu l'arrêté n° 2022/071/DGS, en date du 16 août 2022 réglementant la vitesse sur le territoire de la commune de Neuilly-Plaisance,

Vu l'arrêté n° 23-AT-466, en date du 02 octobre 2023,

Considérant la complexité du site et les contraintes d'intervention induites pour la réalisation des travaux de démolition du centre bus des Bords de Marne - Maltournée - réalisés **32 boulevard Gallieni** par l'entreprise **SODETER** 4 rue des Armoiries 94500 Champigny-sur-Marne, intervenant pour le compte de la **RATP REAL ESTATE** - Service Audit et Travaux - 12 Avenue du Val de Fontenay 94120 Fontenay-sous-Bois, il convient de prolonger provisoirement les modifications de la réglementation du stationnement et de la circulation **boulevard Gallieni**, (en partie),

Dans le but d'assurer la circulation et la sécurité publique,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Les modalités édictées dans l'arrêté 23-AT-466 en date du 02 octobre 2023 sont prolongées jusqu'au 1^{er} mars 2024, à 16h00.

Neuilly-Plaisance, le 26 octobre 2023

Christian DEMUYNCK
Maire



Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 11 / 2023

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)